

Extrait du Université Populaire de Toulouse

<http://universitepopulaireretoulouse.fr/spip.php?article1218>

NON A LA BAISSSE DES PENSIONS ! Journée Nationale d'action le 15 mars 2018

- Université Populaire de Toulouse - Thématiques - Travail -

Date de mise en ligne : dimanche 4 mars 2018



Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Au 1er janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7point. Une augmentation de 25 % pour la plupart des retraités provoquant une baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.

Quelques exemples de baisses de pension :

- Un couple de retraités, Anne, ancienne infirmière en hôpital avec 970 Euros de pension et Jean, ancien employé municipal avec 1100 Euros, tous deux en dessous du seuil de pauvreté, perdent ensemble 34 Euros par mois et 404 Euros par an.

- Avec une pension de 2000 Euros par mois, Jean-Pierre perd, rien que pour sa retraite complémentaire, plus de 200 Euros par an.

- Annie perçoit 1120 Euros de pension, elle croyait être à l'abri, sauf que son mari perçoit 2500 Euros. Elle va payer car elle avait oublié que c'était en lien avec le revenu fiscal de référence qui tient compte des revenus de la famille.

- Michel, instituteur retraité avec 2058 Euros de pension perd 35 Euros par mois et 420 Euros sur une

PAR MARTINE ORANGE

ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 3 MARS 2018 Médiapart

«

<!--[if !IE]><!--><!--![endif]--> <!--[if IE]><![endif]-->